

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 12 septembre 2023**
à **19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller et maire suppléant
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE :

Monsieur Claude Comeau, maire

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2023-09-257

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 septembre 2023 à 19 heures et
d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à
19 h 14.

2023-09-258

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-
VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance
ordinaire du 8 août 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à
tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur
les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2023-09-259

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2023-09)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2023-09 pour le mois d'août 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-260

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-261

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 18 AU 24 SEPTEMBRE 2023

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 18 au 24 septembre 2023 au Canada;

Considérant que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023 au Canada.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-262

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'UTILISER LA « RÉSERVE HONORAIRES PROFESSIONNELS ET FRAIS JURIDIQUES »

Considérant les besoins divers en matière de services professionnels, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la Direction générale à utiliser la réserve pour éventualité afin de financer certaines dépenses, pour une somme maximale de 60 000 \$, toutes taxes incluses, auprès de divers fournisseurs afin de soutenir la Ville dans divers dossiers où des services professionnels sont requis.

Que cette dépense, financée par la « Réserve honoraires professionnels et frais juridiques », soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-416.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-263

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Considérant le plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'améliorer la sécurité routière;

Considérant que la Ville de Pincourt, par son conseil municipal et ses différents services, a mis considérablement de temps, d'argent et d'énergie afin d'améliorer la sécurité dans ses rues, notamment aux abords des écoles;

Considérant que malgré le fait que ses investissements et ses actions ont contribué à améliorer le bilan de sécurité routière, la Ville de Pincourt souhaite toujours rendre les écoles et espaces publics encore plus sécuritaires;

Considérant que la Ville de Pincourt a déjà instauré plusieurs zones de 30 km/h à proximité des écoles et des parcs;

Considérant qu'au moins quatre écoles, dont trois primaires, sur le territoire de la Ville bordent des rues collectrices;

Considérant que la Ville, dans ses nouveaux aménagements routiers, prend en compte les principes de convivialité;

Considérant que la Ville de Pincourt et son conseil municipal veulent rendre les rues encore plus sécuritaires pour les enfants et les usagers, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

De demander à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'au ministère des Transports du Québec d'accélérer le processus législatif afin d'adopter le cadre législatif qui permettra facilement aux municipalités, de toute taille, d'avoir la possibilité de voir à l'installation et la supervision des radars photo sur le territoire municipal afin, notamment, d'aider à diminuer la vitesse aux abords des écoles et d'adopter de nouveaux moyens afin de réduire les risques routiers à proximité des écoles, des parcs et des endroits où l'interaction entre piétons, cyclistes et automobiles est omniprésente.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à madame la ministre Guilbault et au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-264

AUTORISATION D'ACHAT ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-06-177 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN RADAR DE CONTRÔLE DE VITESSE SOUS LA FORME D'UN FEU DE RALENTISSEMENT ÉDUCATIF (FRED) – PROJET PILOTE)

Considérant la décision du ministère des Transports du Québec (MTQ) de suspendre l'utilisation des équipements de type feu de ralentissement éducatif, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'abroger la résolution numéro 2023-06-177 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN RADAR DE CONTRÔLE DE VITESSE SOUS LA FORME D'UN FEU DE RALENTISSEMENT ÉDUCATIF (FRED) – PROJET PILOTE).

D'autoriser le chef de division du Service de la sécurité publique, monsieur François Plaisance, à procéder à l'analyse et l'achat d'équipements d'atténuation de la vitesse, selon la décision de la commission de la sécurité publique, pour un montant maximum de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, auprès de divers fournisseurs.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste budgétaire 22-220-40-092.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-265

APPUI À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion vise à regrouper dans un pôle municipal, au sein d'un même site, la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique dans une première phase et dans une seconde, un complexe aquatique;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion a procédé, en octobre 2022, à la construction de la première phase du pôle municipal regroupant ainsi la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite procéder à la construction de la deuxième phase, soit le complexe aquatique;

Considérant la forte croissance démographique dans notre région au cours des dernières années, l'ajout d'une autre piscine à Vaudreuil-Dorion permettrait de mieux répondre aux besoins des citoyens de l'île Perrot;

Considérant l'absence d'une piscine intérieure sur l'île Perrot, les résidents utilisent les services de piscines des villes avoisinantes, dont Vaudreuil-Dorion, Sainte-Anne-de-Bellevue et Pointe-Claire;

Considérant que les places offertes aux non-résidents sont limitées et l'offre de cours ne suffit pas à répondre aux besoins des résidents de l'île;

Considérant que la construction d'un complexe aquatique comportant deux bassins permettrait de bonifier l'offre de services et de réduire les listes d'attente sur lesquelles les résidents se retrouvent, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'appuyer l'initiative de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans ses démarches pour le projet de construction de la deuxième phase du pôle municipal, soit l'érection du complexe aquatique sur son territoire.

De faire parvenir cette résolution à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-266

**AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER AU PROFIT DE LA
GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Sam Ierfino

D'autoriser « *MOISSON SUD-OUEST* » à tenir un barrage routier au profit de *La guignolée des médias* le jeudi 7 décembre 2023, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.

De transmettre copie de la présente résolution au Service de police de la Sûreté du Québec Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-267

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
FRAIS DE SURVEILLANCE POUR LE PUMPTRACK ET LE
SKATEPLAZA**

Considérant les intrusions sur les sites du pumptrack et du skateplaza encore en construction et le besoin immédiat et à court terme de les sécuriser avant leur ouverture officielle, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'entériner l'octroi d'un mandat de surveillance des sites du pumptrack et du skateplaza auprès de la firme « *GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC* », pour la somme de 4 633,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-036.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-09-268

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838* de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-269

DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LE RELEVÉ DES COÛTS D'OPÉRATION DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur le relevé des coûts d'opération du Service d'urgence et de protection incendie pour l'exercice financier 2022, le tout tel que préparé par la firme « *BCGO S.E.N.C.R.L.* », Société de comptables professionnels agréés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-09-270

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAVL 2021-2025 – VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MTQ - INTERSECTION BOUL. CARDINAL-LÉGER ET AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

Considérant que la Ville de Pincoirt a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet incluant la part du Ministère;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Ville de Pincourt autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

D'autoriser la directrice des Travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 – Volets Redressement et Accélération, pour l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et l'avenue Joseph-Lafèche.

De désigner la directrice des Travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et à payer sa part des coûts du projet.

De reconnaître, en cas de non-respect des modalités d'application et du non-paiement de la part des coûts du projet, que l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-271

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-07-214 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - RESURFAÇAGE DE LA RUE RÉGENT)

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Sam Ierfino
Denise Bergeron

D'amender la résolution 2023-07-214 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - RESURFAÇAGE DE LA RUE RÉGENT) afin de remplacer, dans le titre de la résolution et dans le deuxième paragraphe, les mots « SURPLUS NON RÉSERVÉ » par les mots « **SURPLUS RÉSERVÉ - INFRASTRUCTURES** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-272

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-04-126 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE LA BENNE DE QUATRE CAMIONS)

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

D'amender la résolution 2023-04-126 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE LA BENNE DE QUATRE CAMIONS) afin de remplacer le mot « quatre » par le mot « **deux** » et les mots « pour une somme maximale de 53 000 \$, toutes taxes incluses » par les mots « **pour la somme de 56 975,45 \$, toutes taxes incluses** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2023-09-273

AUTORISATION – PARTICIPATION À L'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 23 municipalités couvertes par 16 services de sécurité incendie et réparties dans 22 casernes;

Considérant que sur un effectif de 523 pompiers (tout rang confondu et pour l'ensemble des services de sécurité incendie), 14 % sont à temps plein (74), 41 % à temps partiel (216) et 45 % sont volontaires (233);

Considérant le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'incitatifs ne favorisant pas le recrutement de pompiers volontaires et à temps partiel, générant une incertitude sur la capacité d'assurer une relève à court, moyen et long terme;

Considérant l'adhésion, par voie de résolution, de la Ville de Pincourt au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, attesté par le ministre de la Sécurité publique le 24 janvier 2023 et adopté au conseil de la MRC par la résolution 23-02-22-28, pour laquelle la Ville de Pincourt s'engage à respecter les orientations ministérielles, les objectifs de protection et les actions prescrites au schéma;

Considérant que la composition d'une force de frappe, pour les bâtiments comportant un risque faible, est formée principalement de pompiers volontaires et à temps partiel, dont leur disponibilité n'est pas garantie, à l'exception du Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion disposant de pompiers à temps plein;

Considérant la pression financière constante sur notre municipalité, majorée par le facteur inflationniste, pour le maintien de nos infrastructures, matériel, équipements et véhicules devant, en tout temps, être maintenus aux normes opérationnelles;

Considérant les défis de gestion en matière de planification, de coordination et d'administration des cohortes de candidats pour les formations de pompiers 1, 2 ainsi que les formations spécialisées, non propices à ce jour à l'application d'une approche globale auprès de tous les services de sécurité incendie et ne permettant pas de maximiser l'obtention de subvention issue du programme d'assistance financière du MSP pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

Considérant la difficulté pour certains services de sécurité incendie de doter leur poste de préventionnistes, nécessaires à la planification et à la conduite de programmes de prévention ainsi qu'à la mise à jour de plans d'intervention pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés, dont ces actions sont prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

Considérant qu'en étant en connaissance de cause des contraintes et limitations pour les années à venir sur le plan de l'efficience opérationnelle, organisationnelle, économique et logistique, qu'il est judicieux de broser un portrait réel et dans tous ses angles de la couverture incendie sur le territoire de la MRC et de disposer de scénarios viables d'optimisation dans l'optique de viser une saine et efficiente gestion des ressources ainsi que la pérennité de la couverture incendie sur le plan régional et local;

Considérant le besoin d'une étude indépendante par une firme externe ayant l'expérience des services conseils auprès des autorités régionales et locales, disposant de la crédibilité nécessaire à la conduite de ladite étude aux fins du développement de scénarios viables;

Considérant l'offre de services de la firme *RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON* au montant de 105 000 \$ plus taxes applicables (120 723,75 \$ taxes incluses), en deçà du seuil d'appel d'offres public de 121 200 \$ taxes incluses;

Considérant l'éligibilité de l'étude pour une subvention du Fonds régions et ruralité (FRR) issue de la Partie 1 - Étude de faisabilité et diagnostics (Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale) pour une aide financière à raison de 50 % des frais admissibles jusqu'à un montant maximal fixé à 100 000 \$;

Considérant que les crédits sont disponibles au fonds des politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour couvrir les coûts non couverts par la subvention du FRR au montant de 52 500 \$ plus taxes applicables;

Considérant que la Ville de Pincourt est exempte des coûts associés à l'étude;

Considérant que les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour soumettre leur résolution confirmant leur participation à l'étude, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'engager la Ville de Pincourt à participer au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture incendie, et ce, sans coût.

D'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer le projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

De nommer la MRC de Vaudreuil-Soulanges organisme responsable du projet.

D'autoriser la transmission de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-274

ENTÉRINER L'OCTROI DE MANDATS POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE SERVICES SANITAIRES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 1 723 018 - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant les divers risques, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'entériner l'octroi d'un mandat pour des travaux de nettoyage de l'immeuble situé sur le lot 1 723 018 auprès de « *Qualinet* » pour la somme de 13 217,27 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi d'un mandat pour des services sanitaires dudit immeuble auprès de « *ROBERT DAOUST & FILS INC.* » pour la somme de 1 828,10 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste budgétaire 02-220-10-516.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-275

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE *RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 926 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE (AO 2023-07)*

Considérant le processus d'appel d'offres 2023-07 qui s'est terminé le 28 août 2023;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité;

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Pointage final	Rang
TECHNO FEU INC.	Oui	1 832 480,18 \$	76	1

Considérant que le seul soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à octroyer un contrat auprès de « *TECHNO FEU INC.* » pour l'achat d'un camion autopompe, pour la somme de 1 832 480,18 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le *Règlement d'emprunt numéro 926*, soit imputée au poste budgétaire 22-220-40-926.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2023-09-276

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PROJET DE CONCESSION AUTOMOBILE FORD SUR LE BOULEVARD DU TRAVERSIER

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par « *FORD ÎLE-PERROT INC.* » pour le projet de concession automobile Ford sur le boulevard du Traversier selon les conditions suivantes :

- que la toiture de ce bâtiment soit une « toiture blanche »;
- que les arbres, arbustes et aménagements paysagers soient prévus à l'intérieur des aires de stationnement de cette concession automobile.

D'autoriser la Direction de l'aménagement du territoire à émettre le permis de construction en conséquence.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-09-277

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-08-251 (VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 8 DÉCEMBRE 2023 ET NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LADITE VENTE)

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'amender la résolution numéro 2023-08-251 (VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 8 DÉCEMBRE 2023 ET NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LADITE VENTE) afin de modifier la date de la vente pour le **5 décembre 2023** au lieu du 8 décembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-278

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-04 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 845-04* lors de la séance ordinaire du 8 août 2023, sous le numéro de résolution 2023-08-249, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 845-04 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis »*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-279

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 772-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 772 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES (MONOXYDE DE CARBONE)

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de *Règlement numéro 772-02 modifiant le Règlement 772 relatif à la prévention des incendies* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'ajouter des dispositions sur les avertisseurs de monoxyde de carbone et des dispositions aux propriétaires locataires.

2023-09-280

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784 (POULES URBAINES)

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 784-07 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de retirer les frais exigibles à un usage conditionnel « garde de poules urbaines ».

2023-09-281

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-07 REFONDANT LE RÈGLEMENT 838 ET SES AMENDEMENTS (DÉLÉGATION DE POUVOIRS)

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement 838-07 refondant le Règlement 838 et ses amendements intitulé Règlement 838 sur la délégation de pouvoirs à certains gestionnaires municipaux* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de procéder à la refonte du règlement antérieur et d'ajuster ce dernier afin d'y inclure certaines classes d'emplois.

2023-09-282

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COMMUNICATION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS (CSSTL)

Considérant que la bibliothèque de la Ville de Pincourt se situe dans l'enceinte de l'école secondaire du Chêne-Bleu;

Considérant que la Ville de Pincourt désire remplacer le serveur informatique présentement utilisé à la bibliothèque par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) par un serveur sous la gestion de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'Entente de communication avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 38 et s'est terminée à 20 h 25.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-09-283

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 12 septembre 2023 à 20 h 26.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. HUGO GENDREAU
CONSEILLER ET MAIRE SUPPLÉANT

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROJET